Avenant au Récapitulatif de mission

Référence de l’étude

**Entre :**

**Ponts Études Projets**

située 6-8 avenue Blaise Pascal

Cité Descartes

77455 Champs-sur-Marne

représentée par son président, {{president.titre}} {{president.first\_name}} {{president.last\_name}}

d'une part,

**et :**

**{{eleve.titre}} {{eleve.first\_name}} {{eleve.last\_name}}**

demeurant à : {{eleve.adress}}

{{eleve.code\_postal}} {{eleve.ville}}

téléphone : {{eleve.phone\_number}}

ci-après dénommé(e) l'Étudiant,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

# Article 1 : Objet de l’avenant

*[**Exposer les causes de l’Avenant. Ne pas hésiter à détailler l'historique des relations avec le client et l'intervenant (réunions d'avancement, travail effectué) qui ont conduit à l'Avenant. Dans la mesure du possible, essayer de distinguer les responsabilités de chacune des parties, et de préciser qui est à l'initiative de la rupture de l'avenant (Junior, Etudiant ?).] {{causes}}*

Cet Avenant vient donc modifier le Récapitulatif de mission {{ref\_rdm}}.

*[Si ce n’est pas le 1er Avenant*

*[Attention, il faut reprendre toutes les clauses de l'Avenant précédent qui ne sont pas modifiées par le présent Avenant. Il est très fortement conseillé de conserver la copie signée de l'Avenant précédent.]*

# Article 2 : Modifications

Les alinéas suivants viennent modifier le Récapitulatif de mission {{ref\_rdm}} :

*[Il s'agit ici de réécrire un à un l'ensemble des articles du Récapitulatif de Mission qui se trouvent modifiés par l'Avenant. Il n'est pas nécessaire de reprendre les articles non modifiés. Les exemples ci-dessous reprennent les articles les plus fréquemment modifiés.]*

## Alinéa 1 : Définition de la Mission

L’article 1 du Récapitulatif de Mission est annulé et remplacé par :

« **Article 1 : Définition de la mission**

L'Étudiant s'engage à respecter les termes de la Convention les éventuels Avenants qui y sont associés, liant Ponts Etudes Projets et le Client, dont il déclare avoir pris connaissance.

En

## Alinéa 2 : Délais

L’article 2 du Récapitulatif de Mission est annulé et remplacé par :

« **Article 2 : Délais**

L’Étudiant réalisera sa mission au plus tard pour le {{ date\_fin\_format }} sauf cas de force majeure ou cause externe. »

## Alinéa 3 : Indemnisation

L’article 3 du Récapitulatif de Mission est annulé et remplacé par :

« **Article 3 : Indemnisation**

Cette indemnisation est, toutefois, subordonnée à la remise du Rapport Pédagogique par Ponts Etudes Projets comme précisé dans l’article 7 du présent Récapitulatif de Mission et sous réserve du paiement effectif de l’étude par le client. »

# C:\Program Files\Microsoft Office\MEDIA\OFFICE14\Lines\BD21348_.gifArticle 3 : Autres clauses

Les parties conviennent que les autres clauses telles que figurant dans le Récapitulatif de Mission {{ref\_rdm}} demeurent inchangées.

# Article 4 : Prise d’effet du présent Avenant

Le présent Avenant prendra effet à partir de la signature des parties en présence.

Document comportant 4 pages.

|  |  |
| --- | --- |
| *Signature* | *Signature* |